

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D62-2018

Séance du 2/07/2018 – Convocation du 22 juin 2018

Compte rendu affiché le 10 juillet 2018

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Hélène SORREL-DUNAND ; Jean-Jacques DUPERRAY ; Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Laurent BUFFARD, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Marc GRAZIANA, Jean-Claude FABRE, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER, Vincent VIVO.

Absents représentés

Marc RODRIGUEZ par Marc GRAZIANA ; Claire LEBAHAR par Xavier LAURE ; Youcef BOUREZG par Laurent BUFFARD ; Maria DA SILVA-PIRES par Christine PERRIN-ESSERTAISE.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	26
Exprimés	26

Objet : Subventions aux associations – 2^{ème} tranche

L'appel à projets "animation de la commune" vise à soutenir des actions développées et portées par des associations à Neuville-sur-Saône dans le but de dynamiser la vie locale. Les projets présentés sont étudiés en fonction de leur cohérence par rapport aux objectifs définis, aux moyens mis en œuvre, aux partenaires mobilisés et à la mise en réseau.

Par délibération du 22 février 2018, le Conseil municipal avait déjà attribué des subventions à 6 projets de la programmation animation. Aujourd'hui, il s'agit d'adopter les aides en faveur des animations dans les quartiers de l'Écho, de la Source, des spectacles jeunes publics et du Festival du Japonisme présentés par la MJC de Neuville, du Saucona Raid ainsi que des animations musicales. Une aide est également attribuée au projet du parcours nature porté par la Compagnie de Tir à l'Arc.

Les conseillers présidents d'associations ne prennent pas part au vote concernant leur association.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération du 22 février relative au Budget Primitif 2018,
- VU le Budget Primitif 2018,
- DÉCIDE de l'attribution des subventions en faveur des projets des associations conformément à la liste ci-annexée,
- PRÉCISE que ces dépenses figurent à l'article 6574 du Budget Communal,
- AUTORISE Madame le Maire à ordonnancer les subventions sur les bases définies ci-dessus,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 2 juillet 2018
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 11/07/2018

- Publication ou affichage le 11/07/2018

Valérie GLATARD, Maire.



HÔTEL DE VILLE
Place du 8 mai 1945 – BP 0135
69582 Neuville-sur-Saône Cedex

Téléphone : 04 72 08 70 00
Télécopie : 04 78 91 26 92



www.mairie-neuillesursaone.fr
accueil@mairie-neuillesursaone.fr